



La Randonnée Cérétane

BP 308

66403 Céret Cedex

Céret le 3 Décembre 2012

NOTICE D'INFORMATION – Séjour « Les Estables »
Séjour RANDONNEES du Lundi 16 au Dimanche 22 Septembre 2013
Parc régional des Monts d'Ardèche

Organisé par Rose-Marie et Albert Monge

La sortie est ouverte aux adhérents de la Randonnée Cérétane, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2012 avec assurance RC. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRP.

Nombre de participants : 21 minimum à 25 environ

Date : du **Lundi 16 au Dimanche 22 Septembre 2013**.

Déplacements : voitures personnelles

PROGRAMME

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée : **5 jours de randonnée pédestre dont l'encadrement sera assuré par 2 animateurs brevetés (dénivelés de 500 à 800 m chaque jour)**

- Départ de Céret le **Lundi 16 Septembre 2013 dans la matinée** pour prendre possession du logement dans l'après midi au VVF des Estables (Haute Loire)

Retour, **Dimanche 22 septembre 2013**, après le petit déjeuner.

HEBERGEMENT

Nom et adresse de l'Hôtel :

VVF – LES ESTABLES 43150

Distance selon Mappy : 414 km, 5h15 environ, en passant par Alès,
 434 km, 4h30 environ en passant par A7 (sortie 16)
 436km, 5h15 environ en passant par Millau

Le séjour est réservé en pension complète avec pique-nique à midi

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **310 €** par personne, en pension complète, Vin compris, en chambre double. Supplément pour chambre individuelle : 12€ par jour

Ce prix comprend :

- La pension complète, du dîner du 1^{er} jour au petit déjeuner du dernier jour, vin compris.
- Pique-nique chaque jour.
- Les draps et couvertures sont fournis.
- Les serviettes et linge de toilette sont fournis.
- Les pots de convivialité.
- La redevance à la FFRP. (2€/séjour)
- Les taxes de séjour (0.40€/jour)
- L'accès à la piscine intérieure, hammam, salle de gym.

Co-organisateur : Comité bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre
 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris- Code APE : 913^E – SIRET : 30358816400044. - N°IM075100382

Association reconnue d'utilité publique. Agréeée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative et le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

Ne sont pas compris :

- Le voyage AR,
- Les déplacements sur place basés sur le co-voiturage .
- Les assurances individuelles facultatives
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris".

INSCRIPTIONS

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer à plusieurs, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur pré-inscription. Les chambres seront réparties à l'arrivée en fonction des disponibilités. Les adhérents au séjour devront accepter une certaine souplesse pour la répartition.

Les inscriptions sont ouvertes. Cette inscription sera matérialisée par le **dépôt d'un chèque de réservation de 100 €** (chèque à l'ordre de la Randonnée Cérétane). Les places étant limitées, elles seront réservées dans l'ordre de réception des chèques à la pré-inscription.

Un document contractuel sera établi et remis lors de la réunion prévue le 16 Janvier 18h salle du club à Céret, avec la concrétisation des souscriptions éventuelles aux assurances.

PAIEMENTS

Acompte de **100 € à l'inscription**.

Assurances facultatives : à régler lors de la réunion.

Le solde du séjour sera à régler par chèque au plus tard « Fin Juin 2013 ».

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'association La Randonnée Cérétane.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Voyage individuel : train, voiture personnelle.

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION.

En cas d'annulation entre 30 à 90 jours avant le départ, 50% de l'acompte sera retenu.

Pour les garanties individuelles souscrites, se reporter aux annexes 10 et 11.

RECOMMANDATIONS

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la randonnée et d'être bien équipé, contre la chaleur, ou la pluie.

Les randonnées sont prévues entre 5h et 6h30 de marche, avec un dénivelé mini de 600m, sur des terrains parfois glissants, le détail sera fourni lors de la réunion.

Ces consignes seront complétées lors de la réunion d'information

Une journée intermédiaire, dite de repos est prévue.

Amicalement,

Le Responsable du séjour

Rose Marie et Albert Monge

Annexe 12bis.

Obligation d'information des articles R211-6 et R211-12 du Code du tourisme (consultable sur le site : randonnerceretane@org)